Informations aux porteurs

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT
Part C - code ISIN : FR0010642280
Part I - code ISIN : FR0013381712
Part CCFD - Terre Solidaire Faim & Climat - code ISIN : FR0013381720
Part Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat - code ISIN : FR0013381738
Part SI - code ISIN : FR001400IYB0
(Ci-après le « FCP »)

&

ECOFI CHOIX RESPONSABLE CLIMAT
Part H - code ISIN : FR0010878678
Part C - code ISIN : FR0014016TE2
(Ci-après le « FCPE Nourricier »)

À Nanterre, le 9 novembre 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre société de gestion, ECOFI INVESTISSEMENTS (ci-après la « Société de Gestion »), a décidé d'augmenter de 20 à 40 % l'exposition au risque de change du FCP.

Cette modification, qui n'a pas nécessité d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers, entrera en vigueur le 13 novembre 2026.

L'opération n'a pas pour conséquence de modifier le profil de rendement/risque, ni d'augmenter les frais de votre FCP.

Les autres caractéristiques de votre FCP restent inchangées.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance de la documentation juridique des OPC dans lesquels vous êtes investis. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

La documentation juridique de votre FCP et celle de son FCPE Nourricier[1], mises à jour le 13 novembre 2026, seront tenues à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site Internet.

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés à compter du 13 novembre 2026, sur simple demande auprès du service clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service clients
12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 NANTERRE CEDEX
Tél. : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39
E-mail : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Alain CANDERLE
Directeur général

[1]*Un fonds nourricier est un OPC qui investit la totalité de son actif en parts ou actions d'un seul OPC dit"maître", à l'exception des sommes nécessaires à sa gestion courante.*